



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025/2026



DATE D'INSCRIPTION

DU 03 MARS AU 14 MARS 2025

MON ENFANT EST-IL CONCERNE

- Enfant né en 2022
- Enfant habitant la commune et non inscrit
- Enfant arrivant d'une autre commune
- Enfant souhaitant changer de secteur scolaire dans la Commune de Reichshoffen



FORMULAIRE

@ Formulaire d'inscription disponible sur
www.reichshoffen.fr



LES REPRESENTANTS LEGAUX DOIVENT FOURNIR :

- Un justificatif de domicile
- Photocopie de la pièce d'identité du représentant légal de l'enfant
- Livret de famille ou acte de naissance
- Pour les parents divorcés : Jugement de divorce
- Pour les parents séparés : Attestation écrite de l'ex-conjoint(e) autorisant l'inscription



Les parents devront déposer le dossier à la Mairie – Bureau n°2 aux heures d'ouverture de la Mairie



Lundi – Mardi – Jeudi
De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h00 à 12h00

ou possibilité de transmettre en format dématérialisé au service scolaire
clarisse.flickinger@reichshoffen.fr